



8th Slow Food
International Congress
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



Règlement du premier Congrès extraordinaire de Slow Food International

Approuvé par le Conseil international réuni le 19 mars 2022

1. Selon l'article 7 des Statuts internationaux, le Congrès international de Slow Food est convoqué les 16 et 17 juillet 2022.
 2. Le Comité exécutif de Slow Food International diffusera aussi largement que possible les documents du Congrès identifiés par le Conseil international qui font office de documents politiques de référence. Tous les documents seront mis à disposition sur un espace dédié du site de Slow Food International (<https://www.slowfood.com/about-us/our-structure/international-congress/8th-slow-food-international-congress-turin-2022/>).
 3. Le Congrès aura pour principal objet la présentation du Projet de transformation (y compris les Statuts liés et la présentation du futur Conseil d'administration et du Comité d'audit) de l'Association Slow Food en Fondation Slow Food au nouvel organe de gestion du mouvement Slow Food à l'échelle internationale. Conformément à la loi et aux fins de l'officialisation du changement, le Comité exécutif de Slow Food devra soit déposer au siège de l'Association soit publier sur son site internet, dans les 30 jours précédant la résolution de transformation du Congrès, les documents suivants : (i) le Projet de transformation ; (ii) le rapport de l'organe administratif ; (iii) les derniers états financiers/bilans ; (iv) des copies des états financiers des trois dernières années avec un rapport des administrateurs et des commissaires aux comptes.
 4. L'ordre du jour du Congrès sera notifié en temps voulu, selon les mêmes procédures que celles indiquées ci-dessus. Il inclura tout d'abord le vote sur le Projet de transformation et les nouveaux Statuts. En cas d'approbation du Projet de transformation, un vote aura lieu ultérieurement pour élire les membres du premier Conseil d'administration et du Comité d'audit.
 5. Les candidatures du nouveau Conseil d'administration et du Comité d'audit doivent être présentées par écrit avant le 31 mai 2022, 23h59 (heure italienne) accompagnées d'une proposition de projet quadriennal et des recommandations de planification politique liées au Comité exécutif sortant (au siège de Slow Food international).
Les nominations concernant la composition du Conseil d'administration et du Comité d'audit doivent respecter les critères approuvés lors de la réunion du Conseil international du 19 mars afin d'assurer la représentation démocratique et l'expression de la diversité du réseau.
Les candidats doivent valider leur candidature en signant un formulaire.
 6. Tous les candidats doivent être membres du réseau Slow Food.
 7. Le Congrès est composé de délégués choisis selon les critères approuvés lors de la réunion du Conseil international du 19 mars (document « Critères du Congrès ») et notamment avec le double objectif d'assurer d'une part une cohérence totale avec le mandat attribué par le dernier Congrès (Chengdu 2017) concernant la réorganisation de l'association (document « Structure d'organisation ») et d'autre part de garantir une participation géographique et
-



8th Slow Food
International Congress
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



thématique des délégués la plus représentative possible en tenant compte de la situation liée à la pandémie et des contraintes qui en découlent.

8. Tout litige concernant la régularité du déroulement et la gestion du Congrès doit être adressé au Collège des Garants sortant.
9. Les réclamations concernant des demandes d'annulation, des irrégularités graves au sein du Congrès international, ou les décisions prises par ce dernier, doivent être présentées dans les deux jours suivant la tenue du Congrès au Collège des Garants qui prendra une décision irrévocable dans les deux jours suivants.

